

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-07/8/40 DOSSIER N°6454</b>	<b>CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES PROJETS D'ADAPTATION DE L'HABITAT DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE BENEFICIAIRE DE L'APA OU DE LA PCH ET LOCATAIRE D'UN LOGEMENT A VOCATION SOCIALE</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Catherine GRAVERON à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Franck FOULON  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES PROJETS D'ADAPTATION DE L'HABITAT DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE BENEFICIAIRE DE L'APA OU DE LA PCH ET LOCATAIRE D'UN LOGEMENT A VOCATION SOCIALE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de*

*compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-07/8/40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de valider les termes de l'avenant à la convention signée en 2020 entre le Conseil départemental, la MDPH, l'Office Public de l'Habitat de la Creuse « CREUSALIS » et le GIP Creuse Habitat fixant les modalités de participations financières des parties ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le présent avenant à la convention joint en annexe à la présente délibération.

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, Elu Président de CREUSALIS, Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Elue Membre du CA CREUSALIS

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**